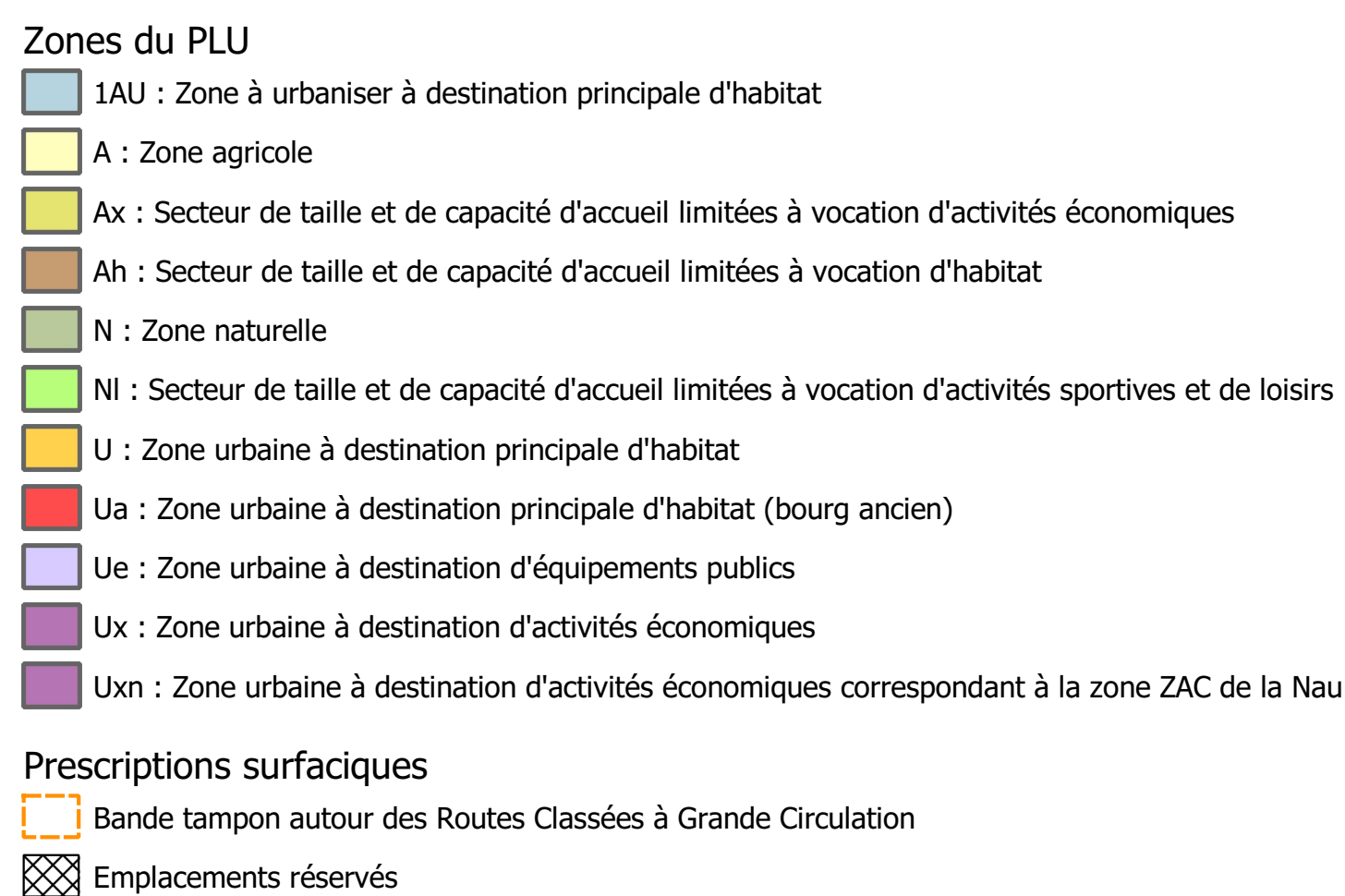




- 1- Création d'une voie verte - Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - 4,2 hectares
- 2 -Elargissement du chemin des pêcheurs - Commune de Saint-Viance - 1,4 hectare
- 3 - Création d'une voie de circulation douce le long de la RD 133 - Commune de Saint-Viance - 4 100 m²
- 4 - Création d'un nouveau cimetière - Commune de Saint-Viance - 5 000 m²
- 5 - Aménagement d'une aire de stationnement et de covoiturage (hors caravanes et camping-cars) - Commune de Saint-Viance - 1 hectare
- 7 - Création d'un arrêt de bus - Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - 100 m²
- 8 - Création d'un arrêt de bus - Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - 220 m²
- 9 - Création d'un arrêt de bus - Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - 150 m²
- 10 - Création d'une aire de stationnement (hors caravanes et camping-cars) - Commune de Saint-Viance - 4 800 m²

- Risques naturels
-  Enveloppe du zonage réglementaire du PPRmt de Saint-Viance
-  Enveloppe du zonage réglementaire du PPRi Vézère

N° de dossier : XXXX	Ce Plan est la Propriété du Groupe DEJANTE Infra. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.
----------------------	--